



PETR pour le développement du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais Compte-rendu de la réunion du Bureau du 25 janvier 2024

Présents :

Bureau : MMES BEVIERE, CHARVIN, LEVEQUE, LEVY, PAILLOUX ; MM BERTHELOT, BOURGEOIS, GUERINET, LAROCHE, PICAULT, POINCLOUX.

Autres personnalités : Mme PELHATE, Conseillère départementale, Mme VARENNE, Conseil régional, Mme RAPHANEL, Conseil départemental du Loiret.

Absents excusés :

Bureau : MME, DAUVILLIERS ; MM. BARJONET, BRISSON, BRUNEAU, COULON, GAURAT, ROUSSEAU.

Autres personnalités : M. HURAUULT, Sous-préfet de l'arrondissement de Pithiviers, M. BROSSE, Député du Loiret, Mme BESNIER, Vice-présidente du Conseil régional, Mme SAUTREUIL, élue régionale référente, M. GAUDET, Président du Conseil départemental du Loiret, Mme BLECHET, Secrétaire générale de la Sous-préfecture de Pithiviers, Mme KARCZEWSKI, Sous-préfecture de Pithiviers, Mme DALLOT, Présidente du Conseil de Développement Territorial, M. NOLLAND, Maire de Pithiviers, Mme TREMINTIN-BERTRAND, Trésorière.

Rappel de l'ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du Bureau du 21 décembre 2023 ;
- Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat Centre-Val de Loire : présentation des Eco-Défis ;
- Contrat Régional de Solidarité Territoriale 2022-2028 : dossiers de demande de financement ;
- Natura 2000 : choix du bureau d'études pour l'animation 2024-2027 de la démarche et demandes de subvention ;
- SAGE Nappe de Beauce : prolongation de la durée du marché « Etude pour la gestion quantitative dans les eaux superficielles du bassin hydrogéologique de la Nappe de Beauce » ;
- LEADER : accueil d'un stagiaire pour l'évaluation du programme 2014-2022 ;
- Contrat Local de Santé 2023-2026 : demandes de subvention pour l'animation 2024 ;
- Etats Généraux des Pays et des Pôles : prise en charge des frais des élus ;
- Tenue du Débat d'Orientations Budgétaires préalable au vote du budget 2024 ;
- Affaires diverses.

Après avoir remercié les élus de leur présence, Mme BEVIERE accueille M. Jérôme KOHN, directeur de cabinet de la Présidente et Délégué territorial de la CMA Centre-Val de Loire et Mme Amélie LIVINAL, Conseillère d'entreprises et conseillère de l'Agence Transition Ecologique et Energétique à la CMA Centre-Val de Loire.

La Présidente propose de faire un tour de table.

Elle indique ensuite que Mme VARENNE sera remplacée dès le mois de février par Mme Christelle MAYSTRE, qui sera donc notre nouvelle technicienne référente de la Région Centre-Val de Loire.

La Présidente donne ensuite lecture de la liste des personnes excusées et des pouvoirs reçus.

M. BRUNEAU donne pouvoir à M. GUERINET.

M. ROUSSEAU donne pouvoir à M. BOURGEOIS.

Constatant que le quorum est atteint, la Présidente passe à l'ordre du jour.

Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat Centre-Val de Loire : présentation des Eco-défis®

Mme BEVIERE passe la parole à Amélie LIVINAL, Conseillère d'Entreprises, conseillère de l'Agence Transition Ecologique et Energétique et Jérôme KOHN, délégué territorial de la CMA CVL 45, pour présenter les « Eco-défis des artisans & commerçants ».

M. KOHN présente en introduction les missions et l'offre de services de la CMA Centre-Val de Loire, puis fait un focus sur l'agence Transition Ecologique et Energétique de la CMA Centre-Val de Loire et enfin présente les chiffres clés de l'artisanat sur le territoire du PETR Beauce Gâtinais en Pithiverais.

Mme LIVINAL présente les Eco-défis® plus en détails.

Eco-défis® est une marque déposée par la CCI et la CMA du Val de Marne en 2008.

Cette opération est déployée depuis 2012 par la CMA Centre-Val de Loire, en partenariat avec des collectivités territoriales (Métropoles, PETR, Syndicats de déchets, Communautés de communes et d'agglomération, etc.).

L'objectif est globalement de valoriser les artisans et les commerçants qui mettent en place des actions concrètes en faveur de l'environnement. Il s'agit aussi de mettre en avant les pratiques éco-responsables pour en faciliter leur appropriation par les entreprises de proximité.

Aujourd'hui, se sont déjà plus de 800 entreprises qui ont été labellisées, sur plus de 20 territoires engagés.

L'accompagnement des entreprises peut se faire sur différentes thématiques, en fonction des enjeux du territoire : prévention des déchets, économies d'énergie, mobilité, économie circulaire, tels que collecte des biodéchets à vélo, contenants consignés, ressourceries, espace réemploi en déchèterie, etc.

Pour aller plus loin, des diagnostics spécialisés peuvent être proposés par la CMA CVL (énergie, eau, numérique, métiers d'art, hygiène, etc.).

Les Eco-défis se déroulent selon les étapes suivantes : Appel à participation – Prospection terrain – Accompagnement et suivi des Entreprises - Comité de labellisation - Cérémonie de remise des labels.

Le budget prévisionnel généralement observé pour une édition Eco-défis® est d'environ 36 000 € HT (pour 30 entreprises engagées sur une année). Cela correspond à 65 jours d'ETP mobilisés par la CMA CVL.

Des financements sont possibles.

Mme BEVIERE les remercie de cette présentation puis sollicite les observations ou questionnements du Bureau.

M. GUERINET souhaite que l'Entente Economique Nord Loiret soit interrogée sur la plus-value de cette démarche. Il s'agira aussi de définir qui porterait cette action, si elle est retenue.

Mme BEVIERE complète en précisant que le portage engage le paiement des dépenses et des demandes de financements éventuels.

M. KOHN précise qu'une convention est passée avec la CMA et que le ciblage de l'action se fait de manière concertée au démarrage de l'opération.

Mme BEVIERE remercie les intervenants pour leur présentation.

Le sujet sera abordé lors d'un prochain Bureau.

Approbation du compte-rendu du Bureau du 21 décembre 2023

Mme BEVIERE rappelle les points principaux à l'ordre du jour :

- 4 dossiers CRST ;
- Débat sur l'avenant 1 au CRST (modification de la maquette) ;
- SAGE : choix du BE pour l'étude Aigre ;
- Avis sur projet de centrale photovoltaïque à Nancray/Rimarde ;
- Avis sur la proposition de tester la « fresque de l'engagement local ».

Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le compte-rendu est adopté à l'unanimité, après modification.

Contrat Régional de Solidarité Territoriale 2022-2028 : dossiers de demande de financement

Mme BEVIERE indique qu'il y a 3 dossiers à étudier.

« Financement du poste d'animateur CLS 3^{ème} génération (2023-2026) – année 2024 ». PETR Beauce Gâtinais en Pithiverais.

Le second Contrat Local de Santé s'est terminé en septembre 2023. Fort d'un bilan satisfaisant, les élus du PETR et les partenaires ont souhaité poursuivre la démarche.

Afin d'éviter une rupture d'animation du Contrat Local de Santé entre le second et le troisième, le PETR Beauce Gâtinais en Pithiverais a souhaité reconduire les démarches de co-construction et de concertation dès le printemps 2023, l'objectif étant de ne pas ralentir la dynamique déjà en cours de l'animation territoriale.

Une première réunion de concertation a eu lieu le 26 mai 2023, à Nancray-sur-Rimarde, avec la participation d'une soixantaine d'élus, responsables institutionnels, acteurs associatifs et professionnels de santé. En introduction de la journée, un bilan du 2e CLS a été présenté par son animateur, puis une synthèse de l'évaluation de ce contrat par une chargée d'études de l'Observatoire régional de la santé (ORS) du Centre-Val de Loire (cf. ci-après).

Lors de cette première réunion de concertation, quatre groupes de travail ont été constitués, représentant chacun les quatre projets d'axes du CLS. Les partenaires ont pu repérer les principales problématiques du futur contrat et échanger autour de 4 axes et 11 thématiques.

Une deuxième réunion de concertation s'est déroulée le 30 juin 2023, à Bazoches-les-Gallerandes. A la lumière des problématiques évoquées lors de la première réunion, les participants ont émis des propositions, dans le cadre de 4 ateliers par axes, en vue de contribuer à l'élaboration des fiches-actions.

L'ensemble des remontées des deux premières réunions de concertation ont permis de commencer à bâtir le projet du nouveau Contrat Local de Santé 2023-2026 autour de 28 fiches actions. Ce projet a ensuite été transmis fin juillet 2023 à tous les partenaires pour le partager.

Ce travail en commun s'est poursuivi et finalisé avec l'organisation le 4 octobre 2023, à Dadonville, d'une dernière réunion de concertation. Suite à la présentation des quatre principes fondateurs du projet de contrat, chacune des 28 fiches actions ont été analysées, débattues et validées par l'ensemble des participants.

La rédaction des fiches actions étant achevées, elles ont par la suite été intégrées au nouveau Contrat Local de Santé. Ce document a été soumis le 26 octobre 2023 au Bureau du PETR Beauce Gâtinais en Pithiverais pour validation, puis transmis à l'ARS Centre-Val de Loire.

Evaluation du Contrat Local de Santé (2020-2023).

A la demande de l'Agence Régionale de la Santé (ARS) Centre-Val de Loire, le deuxième Contrat Local de Santé a fait l'objet d'une évaluation conduite par l'Observatoire Régional de la Santé (ORS) Centre-Val de Loire. Publié en juillet 2023, cette évaluation a permis d'analyser dans le détail les circonstances de la mise en œuvre du CLS et le développement de ses actions. Objectif de cette étude : mobiliser les acteurs du territoire dans une nouvelle dynamique en vue du lancement d'un 3ème CLS. L'évaluation s'est dans un premier temps appuyée sur la lecture des deux précédents CLS (2017-2020 et 2020-2023), et de documents réalisés par le PETR, le bilan du CLS 2017-2020 et la synthèse de l'état d'avancement des actions conduites entre 2020 et 2023. Dans un deuxième temps, 18 personnes (trois élus du territoire, l'animateur du CLS, quatorze acteurs santé et partenaires) ont été interrogées dans le cadre d'un entretien individuel entre le 7 mars et le 25 avril 2023.

Plusieurs enseignements peuvent être tirés de cette évaluation.

Les atouts du Contrat Local de Santé

- . Un portage politique qui valorise une approche globale de la promotion de la santé articulant attractivité du territoire et prévention au sens large.
- . Un périmètre territorial jugé uni et cohérent regroupant des professionnels dynamiques et motivés.
- . La définition d'un programme d'actions riche et adapté aux besoins de la population, préalablement construit en concertation avec des acteurs différents.
- . Le déploiement de quelques actions-phares répondant à des besoins prégnants tout en mettant l'accent sur l'accès aux soins et à la prévention.

Les freins du Contrat Local de Santé

- . Les réunions de suivi et de gouvernance (comité de pilotage (copil), comité technique (cotech) et des groupes de travail réunissant partenaires et porteurs de fiches actions, ont été suspendues à cause de la crise du Covid. Cette épidémie a empêché la tenue de rencontres collectives avec l'ensemble des partenaires, les professionnels des secteurs sanitaires et médico-sociaux étant avant tout mobilisés dans la lutte urgente contre le virus, se sont ainsi éloignés des activités du CLS. Plusieurs projets et actions du deuxième Contrat Local de Santé ont par conséquent été limités ou reportés.
- . Les changements d'animateurs (trices), avec le manque de coordination pendant plusieurs mois, ont également affecté le déploiement du contrat. Le nouvel animateur arrivé en septembre 2021 a dû assurer la reprise concrète des fiches actions, tisser et reprendre les liens avec le large réseau de partenaires en un temps limité.
- . L'absence de signature officielle du CLS a été préjudiciable à sa légitimité et à sa lisibilité, l'ARS étant également accaparée par la crise COVID.

. L'articulation du CLS avec la CPTS n'est pas suffisamment consolidée dans le but d'impulser davantage d'échanges et d'actions conjointes. Le renforcement des liens entre ces deux acteurs, demeurant encore modestes et ponctuels, doit désormais aboutir à la construction d'un partenariat solide et pérenne.

. La communication est trop limitée à la diffusion d'information sur les actions du CLS auprès des élus, professionnels et partenaires. Les réalisations et activités concrètes du contrat mériteraient d'être mieux connues, afin de permettre aux élus et professionnels de mieux identifier les valeurs et les besoins du CLS et de s'impliquer davantage dans le portage d'actions.

. Le manque de déploiement du Conseil Local de Santé Mentale (CLSM) orléanais sur le Pithiverais dû à l'absence d'un animateur pendant plusieurs mois et à l'attente de la définition de la gouvernance, ont également été préjudiciables.

A l'issue des réunions de co-construction, le projet de nouveau CLS est structuré autour de 4 piliers fondateurs et de 5 axes suivants :

Pilier fondateur 1 : Partenariat opérationnel CLS/CPTS ;

Pilier fondateur 2 : Partenariat opérationnel CLS/Centre Hospitalier de Pithiviers ;

Pilier fondateur 3 : Public cible et actions vers les jeunes et les parents, les familles ;

Pilier fondateur 4 : Une communication claire, intelligible et adaptée.

Axe 1 : Mettre en place des actions de prévention et de promotion de la santé ;

Axe 2 : Eviter les ruptures de prise en charge, développer les parcours de santé ;

Axe 3 : Mise en réseau des acteurs ;

Axe 4 : Promouvoir l'attractivité du territoire ;

Axe 5 : Conseil local de santé mentale (CLSM).

La contractualisation avec l'Agence Régionale de Santé est attendue pour le début de l'année 2024.

Objectifs du CLS :

Le projet territorial de santé vise à maintenir une offre de soins satisfaisante sur le territoire, afin de répondre à la demande, d'améliorer la prise en charge des patients et les conditions d'exercice des professionnels de santé. L'action d'animation consiste en la mise en réseau des professionnels dans le secteur médico-social (associations, EPHAD, CAT, etc.), la mise en place d'actions de prévention, en faveur de la santé publique...

Coût TTC du projet : 58 490,00 €

Coût TTC éligible : 58 179,00 €

Subvention régionale sollicitée : 17 400,00 €, soit 30% des dépenses éligibles.

Pas de vote contre – Le Bureau donne un avis favorable à l'unanimité.

« Construction d'une boulangerie pâtisserie communale à Autruy-sur-Juine ». Commune d'Autruy-sur-Juine.

Soucieuse de dynamiser son activité économique en centre bourg avec le maintien ou le développement de petits commerces la municipalité d'Autruy-sur-Juine a décidé d'acheter une parcelle en sortie de bourg, en bordure de la RD 97, vers Etampes, pour y installer une boulangerie pâtisserie.

Le projet consiste à construire un bâtiment fonctionnel à destination d'un artisan et d'aménager le terrain pour en faire un parking et le cheminement piéton.

Le matériel nécessaire à l'activité sera à la charge du futur artisan. C'est M. BEUCHET, artisan boulanger de Méréville qui est pressenti pour s'installer. C'est déjà lui qui a installé en centre bourg, provisoirement, un point de distribution en libre-service.

Ce projet de boulangerie pâtisserie a fait l'objet d'un accompagnement par les services de CAP Loiret.

L'avis positif de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Loiret a été rendu en mai 2022, confirmant l'intérêt et la pertinence économique de cet établissement, qui bénéficiera par ailleurs d'un bon emplacement, ce qui permettra de faciliter l'arrêt des clients et les déjeuners sur place (snacking).

D'une part, cet équipement est un réel besoin pour la population de centre bourg, cette activité ayant disparu depuis plusieurs années, et d'autre part, il permet de diversifier les commerces déjà présents.

Les dépenses liées au projet sont :

-Lot 1 VRD

-Lot 2 Gros œuvre

-Lot 3 Couverture

-Lot 4 Menuiseries extérieures - serrurerie

-Lot 5 Plâtrerie faux plafond

- Lot 6 Cloisons propres
- Lot 7 Menuiseries intérieures bois
- Lot 8 Carrelage et peintures
- Lot 9 Plomberie, chauffage et climatisation
- Lot 10 Electricité, courants forts et faibles
- Lot 11 Equipement frigorifique
- Architecte et co-traitants
- SPS
- Mission de contrôle technique
- Géomètre
- Etude de sol
- Acquisition immobilière

Coût HT du projet : 949 026,09 €

Coût HT éligible : 949 026,09 €

Subvention régionale sollicitée : 284 700,00 €, soit 30 % des dépenses éligibles.

Pas de vote contre – Le Bureau donne un avis favorable à l'unanimité.

« Création d'un city stade à Nancray-sur-Rimarde ». Commune de Nancray-sur-Rimarde.

La commune de Nancray-sur-Rimarde souhaite aménager un city stade, au cœur du centre bourg. Ce projet donnera la possibilité aux jeunes de la commune d'avoir accès, librement, à un terrain multisports. Des rencontres, activités, tournois pourront y être organisés, ce qui favorise la mixité sociale. Les écoles auront accès à cet équipement.

Les dépenses liées au projet sont :

- Travaux de terrassement et création de la plateforme béton drainant pour aire de city stade
- Nappe d'isolement
- Drainage
- Terrain multisports

Coût HT du projet : 79 955,00 €

Coût HT éligible : 79 955,00 €

Subvention régionale sollicitée : 15 900,00 €, soit 20 % des dépenses éligibles.

Pas de vote contre – Le Bureau donne un avis favorable à l'unanimité.

Mme BEVIERE passe la parole à David VOYER qui indique une modification du dossier déposé par l'EARL Vau Martin au dernier Bureau.

L'ajout d'un nouveau matériel de tri au dossier fait que la demande initiale de 8 600 € passe à 21 000 €.

Natura 2000 : choix du bureau d'études pour l'animation 2024-2027 de la démarche et demandes de subvention

Mme BEVIERE passe la parole à M. GUERINET, qui rappelle le processus de la consultation, depuis le renouvellement de l'animation Natura 2000 par le PETR.

M. GUERINET précise que le montant présenté en Bureau tient compte de la négociation que le PETR a entrepris en début de semaine avec le Bureau d'études BIOTOPE, le Cabinet sélectionné (seule offre reçue).

Le montant total de l'animation 2024-2027 s'élève à 116 200 € HT, soit 139 440 € TTC.

Le montant de la tranche ferme, correspondant à la première année s'élève à 35 800 € HT, soit 42 960 € TTC. S'ajoute à ce montant un forfait de fonctionnement servant à couvrir les frais de suivi et de gestion en interne par le PETR.

La demande de subvention auprès du FEADER (80%) et de la Région Centre-Val de Loire (20%) s'élève à 51 552 € TTC ne concerne, par sécurité, que la tranche ferme. D'autres demandes pourront intervenir en 2025 et 2026.

Mme BEVIERE donne lecture du projet de délibération.

Pas de vote contre – La délibération est adoptée à l'unanimité.

SAGE Nappe de Beauce : prolongation de la durée du marché « Etude pour la gestion quantitative dans les eaux superficielles du bassin hydrogéologique de la Nappe de Beauce »

Mme BEVIERE rappelle l'objectif de cette étude sur les principaux cours d'eau dans le périmètre de la Nappe de Beauce. Il est nécessaire de la prolonger jusqu'au 31 mai 2025, car toutes les analyses ne pourront pas être réalisées dans le cadre du calendrier initial, soit fin février 2024.

Mme BEVIERE donne lecture du projet de délibération.

Pas de vote contre – La délibération est adoptée à l'unanimité.

LEADER : accueil d'un stagiaire pour l'évaluation du programme 2014-2022

Mme BEVIERE rappelle l'obligation de réaliser au moins une évaluation en externe du programme LEADER 2014-2022. Une convention de stage a été signée avec M. SECK et l'Université d'Orléans.

La délibération a pour but de formaliser cette convention et la gratification de M. SECK. Le stage démarre au 1^{er} mars 2024 pour se terminer le 5 juillet.

Mme BEVIERE donne lecture du projet de délibération.

Pas de vote contre – La délibération est adoptée à l'unanimité.

Contrat Local de Santé 2023-2026 : demandes de subvention pour l'animation 2024

Mme BEVIERE rappelle la démarche d'élaboration et de co-construction du programme d'actions du 3^{ème} Contrat Local de Santé (CLS) 2023-2026.

La contractualisation avec l'Agence Régionale de Santé est attendue pour le début de l'année 2024.

Le coût du poste d'animateur étant co-financé par des aides directes de l'Agence Régionale de Santé (ARS) à hauteur de 25 000 € et de la Région Centre-Val de Loire, via le CRST, à hauteur de 17 400 €, il s'agit ici de solliciter ces participations.

Mme BEVIERE donne lecture du projet de délibération.

Pas de vote contre – La délibération est adoptée à l'unanimité.

Etats Généraux des Pays et des Pôles (EGPP) : prise en charge des frais des élus

Comme cela avait été indiqué lors du Bureau du mois de décembre, le PETR assistera aux Etats Généraux des Pays et des Pôles (EGPP) qui se tiendront à La Rochelle les 1^{er} et 2 février prochain.

Si les dépenses liées au déplacement du Directeur sont prises en charge, celles de Mme BEVIERE, Présidente du PETR et de Mme DALLOT, Présidente du Conseil de Développement Territorial et Présidente du GAL Pithiverais et Gâtinais nécessitent une délibération.

Mme BEVIERE indique qu'à cette occasion, le PETR recevra le *Trophée de l'Innovation Territoriale* dans la catégorie « Services à la population » pour le projet « Routes sans barrière » du programme de coopération LEADER. La sélection du PETR pour le projet « Jeu de Pays BORDIER » y sera également officialisée.

Mme BEVIERE donne lecture du projet de délibération.

Pas de vote contre – La délibération est adoptée à l'unanimité.

Mme BEVIERE rappelle que la rédaction d'un rapport d'orientations budgétaires (ROB) et la tenue d'un débat (DOB) précédant le vote du budget sont obligatoires pour le PETR du fait de la présence d'une commune de plus de 3 000 habitants sur son périmètre.

Comme les années précédentes, le ROB tient donc lieu à la fois de rapport d'activités et de projection des actions et programmes à mettre en œuvre dans le nouvel exercice.

La Présidente indique que pour la très grande majorité des sujets et programmes, il s'agit de poursuivre les travaux et les projets.

Une interrogation concerne le Contrat Territorial Eau et Climat (CTEC) et son animation. A défaut d'animateur depuis plus de 18 mois, un avenant à la convention avec l'AESN est envisagé. Il s'agira de prolonger la durée de la convention liée au financement de l'animation du CTEC, qui doit se terminer au 31 mars 2024. Il est proposé de la prolonger jusqu'au 31 décembre 2024, soit le même calendrier que le CTEC lui-même. Le besoin de recruter reste toutefois d'actualité.

Cette question avait été débattue avec les Vice-présidents du PETR.

Accord des membres du Bureau.

Un Comité de pilotage élargi du SCoT est à envisager prochainement. Il s'agit en effet de respecter les obligations de suivi et d'ores et déjà d'évoquer sa révision, pour tenir compte des évolutions législatives.

Les projets du PCAET avancent bien. Un grand nombre de programmes sont démarrés. Concernant la démarche OSONS LA TRANSITION (LIFE LETsGo4CLIMATE), les 4 ateliers citoyens ont été menés, avec une belle participation d'acteurs locaux, dont certains habitants avec lesquels le PETR ne travaillait pas jusque-là.

A l'issue de cette première phase d'ateliers, 2 collectifs citoyens se sont constitués. Le premier souhaite travailler sur le thème de l'alimentation. Le second souhaite œuvrer sur le thème de l'énergie renouvelable.

2 rencontres sont d'ores et déjà programmées en février, dans les locaux du PETR.

Mme BEVIERE rappelle la tenue de réunions sur la nouvelle feuille de route pluriannuelle pour la CLE du SAGE Nappe de Beauce depuis le courant de l'année 2023. Il s'agit également d'anticiper la nécessité de changement de la gouvernance, notamment parce que le PETR ne portera plus la Commission Locale de l'Eau Nappe de Beauce.

Pour évoquer et partager ces travaux, une grande manifestation est envisagée le 15 février à Orléans. La forte mobilisation des élus est souhaitée.

Les travaux du COT EnR avancent bien également. De nombreux dossiers sont en cours d'étude. Pour mémoire, le PETR ambitionne de soutenir, d'ici octobre 2024, 10 projets EnR, soit en chaufferie bois, en géothermie, ou en solaire thermique.

A la suite du projet de coopération « Routes sans barrière », il est envisagé de poursuivre les actions par le recrutement d'un doctorant, en lien avec l'Université d'Orléans et son laboratoire d'expérimentation, le CEDETE.

La mission a été précisée avec l'Université, le financement du poste est en cours d'étude.

Le recrutement interviendra dès le financement sécurisé pour les 3 ans du contrat.

En conclusion, la Présidente confirme que pour le budget 2024, les cotisations des EPCI membres n'augmenteront pas. La participation reste à 3,25€/an/habitant (population totale - double compte) (inchangés depuis 2018).

La Présidente demande si les membres du Bureau ont des observations ou des remarques à formuler.

N'en relevant pas, le projet de ROB est adopté dans sa version du 25 janvier. Il sera soumis au prochain Comité syndical.

Affaires diverses

- Prochain Bureau.

Le prochain Bureau aura lieu le 29 février à 16h00, en amont du Comité syndical qui se tiendra à 17h30. Le lieu reste à déterminer.

- Pâturage.

Mme BEVIERE revient sur le rendez-vous qui s'est tenu courant janvier avec M. JOURDAN, qui est en reconversion professionnelle et qui souhaite créer son activité d'élevage ovin et de pâturage itinérant. C'est une nouvelle piste pour, le cas échéant, assurer l'entretien des parcelles Natura 2000.

- Appel à projets du SITOMAP.

Un flyer relatif à l'appel à projets lancé par le SITOMAP et SUEZ est remis aux membres du Bureau.

N'ayant plus d'information à donner et ne relevant pas d'observation, Mme BEVIERE lève la séance à 18h46.

Monique BEVIERE, Présidente